

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada*

Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada, a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'une audience à huis clos. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger le témoin. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve pertinente qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1 Interrogatoire par les avocats de la Commission

1.1 Réception du renseignement

[1] Le premier ministre (« PM ») reçoit généralement un dossier hebdomadaire de documents de renseignement d'un agent des relations avec les clients (« ARC ») du Centre de la sécurité des télécommunications (« CST »), le lundi matin, lorsqu'il est au bureau. Dans ce dossier de lecture, il indique généralement quelques enjeux à des fins de suivi, et ses questions et champs d'intérêt déterminent ce qui peut être inclus dans les prochains dossiers. Le premier ministre a fait remarquer que ces documents sont pour lui l'occasion de s'imprégner d'informations et non de donner des directives. Il peut demander à l'ARC plus d'informations sur un sujet particulier. Cela dit, il a fait remarquer

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

qu'il demande parfois à l'ARC de confirmer que d'autres personnes s'occupent d'une question en particulier et la prennent au sérieux. Invariablement, a-t-il ajouté, l'ARC confirme que le gouvernement est déjà saisi de la question et qu'il souhaite simplement que le premier ministre en soit informé.

- [2] Le premier ministre a expliqué qu'il consacrait entre 45 minutes et une heure à la lecture des documents. Cela représente un engagement important dans son agenda, compte tenu de tout ce qu'il doit traiter par ailleurs. En outre, ces lectures s'ajoutent aux réunions avec la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement (« CSNR ») auprès du premier ministre, au cours desquelles on discute des enjeux et de l'attribution des tâches, s'il y a lieu. La CSNR l'informe régulièrement sur les enjeux importants. Ils se rencontrent environ toutes les semaines et parfois plusieurs fois par semaine, lorsque les circonstances l'exigent, par exemple, pour préparer une réunion du G7 ou de l'OTAN. Les dossiers de lecture hebdomadaires apportent au premier ministre une compréhension générale de nombreuses questions abordées pendant ces breffages.
- [3] Il ne peut consulter qu'une petite partie des 70 000 produits de renseignement générés chaque année. Il a expliqué qu'il s'attend à voir du renseignement brut très rarement et seulement pour les menaces les plus épineuses ou les plus directes pour la sécurité du Canada. Pour ce type de renseignement important, il s'attend également à voir des analyses et à discuter du renseignement en personne avec la CSNR et/ou des experts en la matière. Le premier ministre a expliqué ses attentes concernant la fiabilité des informations qu'il reçoit sous la forme d'un graphique à deux axes : si les informations sont peu fiables, mais extrêmement urgentes ou potentiellement dévastatrices, il souhaite les voir, tandis que si les informations sont extrêmement fiables, mais pas particulièrement, nouvelles, instructives ou importantes en ce qui concerne leurs conséquences, il n'aura vraisemblablement pas besoin de les voir.
- [4] Son travail ne consiste pas à diriger des opérations précises de renseignement. Il consiste à comprendre, d'un point de vue stratégique, ce que font les différents acteurs quelles sont et leurs intentions, la manière de positionner le Canada dans sa politique

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

étrangère et commerciale, et la manière dont le Canada doit protéger ses citoyens et sa démocratie. Le premier ministre a fait remarquer que, souvent, un détail particulier contenu dans le renseignement brut ne contribue pas à sa compréhension globale d'une question, mais que, si ce détail est particulièrement frappant ou flagrant, il doit être porté à son attention. Par exemple, lorsqu'il s'agit de décider d'inscrire une entité terroriste sur la liste, il lui est utile de connaître toutes les façons dont cette entité tente de causer des perturbations au Canada et dans le monde entier. Il ne lui serait pas particulièrement utile de connaître des détails précis de nature plus opérationnelle.

- [5] D'une manière générale, le premier ministre a expliqué que la CSNR et le greffier du Conseil privé (le « greffier ») comprennent quel renseignement il doit consulter, en partie parce qu'ils en discutent régulièrement avec lui. Le Conseil de sécurité nationale (« CSN ») est un autre moyen de mettre en lumière les questions pertinentes. Le premier ministre a ajouté que le choix du moment est également important. Dans la période précédant un événement, des fonctionnaires lui présentent des informations qu'ils considèrent comme particulièrement pertinentes pour cet événement. Une vaste gamme de facteurs détermine ce dont le premier ministre doit être informé, à quel moment et avec quel niveau de détail.

1.2 Officialisation du rôle de CSNR

- [6] Le premier ministre a expliqué que lorsqu'il est entré en fonction, la manière dont les notes et les séances d'information lui étaient données n'était pas encore adaptée à sa façon de travailler. Alors qu'il a l'impression que son prédécesseur mettait l'accent sur la lecture de documents seul, il apprécie les discussions soutenues où il peut remettre en question et approfondir immédiatement certains aspects avec les experts. Le système a dû s'adapter à cette façon de faire.
- [7] Le rôle de CSNR a également évolué en raison de l'augmentation rapide du nombre de menaces à la sécurité au Canada et à l'étranger au cours du mandat du premier ministre. Jusqu'à récemment, aucun CSNR n'avait à traiter avec le Comité des parlementaires sur

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

la sécurité nationale et le renseignement (« CPSNR »), par exemple, ou avec l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (« OSSNR »), le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (« Groupe de travail MSRE »), le groupe des cinq experts ou, plus récemment, le CSN.

- [8] Le premier ministre n'est pas opposé à une officialisation plus formelle du rôle de CSNR. Toutefois, une approche trop prescriptive pourrait s'avérer contre-productive compte tenu de la nature du travail du CSNR, qui évolue constamment, et du fait que le rôle principal du CSNR est de faire preuve de jugement. Les lettres de mandat se sont révélées être un outil extraordinairement efficace et utile pour donner des orientations tout en maintenant une certaine souplesse. Le premier ministre a fait remarquer que le plus important est de donner les pouvoirs nécessaires au CSNR et de lui faire confiance.
- [9] Bien que l'actuelle CSNR soit également sous-greffière, le premier ministre a indiqué qu'il ne souhaitait pas s'engager en ce sens pour les futurs CSNR; la situation actuelle est surtout attribuable aux qualités individuelles de l'actuelle CSNR. Cependant, un futur premier ministre pourrait souhaiter plus de tensions créatives entre le CSNR et le greffier, ce qui pourrait mieux se concrétiser si les deux n'étaient pas rattachés au même bureau.

1.3 Ingérence étrangère pendant les élections et les élections partielles

- [10] Le premier ministre a expliqué que le Panel des cinq et le groupe du Protocole public en cas d'incident électoral majeur (« PPIEM ») avaient été créés pour sensibiliser le public à l'ingérence étrangère (« IE ») pendant les périodes électorales. Au cours de la période de transition, les ministres ne seraient pas en mesure d'intervenir en cas de préoccupation en matière d'IE ou d'autres questions liées à la sécurité des élections. Par conséquent, par l'intermédiaire du Panel des cinq, un groupe de hauts fonctionnaires, qui, autrement, ne se prononcerait pas publiquement sur des questions électorales, a été habilité à le faire. Le Panel des cinq peut sensibiliser le public aux problèmes importants liés à l'IE qui touchent les élections.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

[11] Récemment, il a été décidé que le Groupe de travail devrait également fonctionner pendant les élections partielles. Cependant, lors d'élections partielles, la convention de transition ne s'applique pas. Les ministres responsables peuvent donc s'adresser au public sur les questions relatives à l'IE. Cela dit, l'implication des ministres dans les élections soulève de sérieuses questions. L'interaction entre la responsabilité ministérielle et le rôle du groupe des cinq experts pendant les élections partielles fait l'objet d'un débat en cours. Le premier ministre a fait remarquer que, même si la convention de transition n'est pas activée, il peut ne pas être crédible pour un ministre d'un parti politique idoine de se prononcer sur l'IE qui a lieu au sein d'un autre parti. À son avis, il ne s'agit pas d'une question de responsabilité ministérielle, mais plutôt d'un geste qui pourrait saper la confiance ou la croyance en l'intégrité de nos informations et de nos institutions.

1.4 Conseil de la sécurité nationale et groupes d'intervention en cas d'incident

[12] Le premier ministre a déclaré qu'au cours des dernières années, les groupes d'intervention en cas d'incident (« GII ») sont devenus de plus en plus nombreux pour répondre aux crises. Dans un même temps, il y avait une volonté de créer un forum permanent pour les discussions stratégiques, par opposition aux GII, dont l'orientation est plus réactive. C'est ce qui a conduit à la création du Conseil de la sécurité nationale. Le CSN est beaucoup moins réactif et plus stratégique et proactif. Il réunit l'ensemble du gouvernement pour élaborer des réponses aux défis à relever et définir une orientation stratégique générale. Les réunions du CSN peuvent donc rassembler plusieurs ministres et leur personnel, qui explorent les questions soulevées par une situation donnée dans leur secteur de responsabilité. Plutôt que d'organiser une réunion en réaction à une activité d'un État étranger, le CSN se réunirait de manière proactive pour discuter de ce type d'activités et élaborer une stratégie à plus long terme. Les réunions du CSN qui ont été convoquées jusqu'à présent se sont révélées très efficaces et utiles.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

[13] Le premier ministre a fait remarquer que le CSN s'occupe surtout de déterminer une orientation stratégique. Les décisions en matière d'élaboration de politiques sont prises par le Cabinet et élaborées par le Comité du Cabinet chargé des affaires internationales et de la sécurité publique, ainsi que par les ministres concernés.

1.5 Relations entre le Canada et l'Inde

[14] Le premier ministre a évoqué les récentes difficultés dans les relations entre le Canada et l'Inde. Le Canada a des liens profonds avec l'Inde par l'entremise d'une importante diaspora indienne au Canada et de relations commerciales significatives. Étant donné ces liens profonds entre les deux pays, le Canada doit gérer cette relation avec prudence. Les événements récents ont suscité de vives inquiétudes quant au respect par l'Inde de la souveraineté canadienne et de l'ordre international fondé sur des règles. Le Canada doit trouver un moyen de, simultanément, défendre sa souveraineté, assurer la sécurité des Canadiennes et Canadiens et accroître la prospérité du pays.

1.6 Le MC AHAE, les registres des agents étrangers et le projet de loi C-70

[15] Le premier ministre a été invité à commenter certaines parties du mémoire présenté au Cabinet en mai 2022 concernant les activités hostiles des acteurs étatiques (« MC AHAE »). Il a fait remarquer qu'il ne pouvait pas parler de ce qui avait été accompli à cet égard avant son entrée en fonction. Il a indiqué que le contexte canadien est très différent de celui de nombreux autres pays. L'approche du Canada à l'égard des communautés de la diaspora et du multiculturalisme a encouragé les gens à maintenir des liens culturels, linguistiques et personnels avec leurs pays d'origine. Le Canada ne demande pas aux gens de faire table rase sur leurs identités antérieures. C'est l'un des points forts de l'approche canadienne. Pour comprendre l'approche adoptée par les agences canadiennes de renseignement en ce qui concerne l'ingérence étrangère et la vulnérabilité des populations des diasporas au cours des dernières décennies, il faut comprendre les travaux de la Commission MacDonald. Bien que ces travaux soient

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

quelque peu dépassés, ils sont utiles dans la mesure où ils montrent comment la communauté du renseignement a toujours établi un équilibre entre les mesures de sécurité et les principes et valeurs démocratiques et d'ouverture du Canada, dont le multiculturalisme.

[16] Plusieurs gouvernements ont réfléchi à des registres d'agents étrangers. D'importantes consultations avec les communautés des diasporas ont précédé l'examen de cette question dans le cadre du MC AHAE. L'objectif de ces consultations était de s'assurer qu'un registre soutiendrait la démocratie et les institutions canadiennes et ne mettrait pas en péril ce qu'il tente de protéger : une démocratie libre, ouverte, libérale et multiculturelle. Le premier ministre a expliqué que les tentatives menées par le gouvernement par le passé pour renforcer les mécanismes de sécurité, par exemple le projet de loi C-51, ont été extrêmement controversées et mal accueillies par les Canadiennes et Canadiens racisés et les groupes de défense des droits civils parce qu'elles ont été perçues comme allant trop loin. Il était donc entendu que l'élaboration d'une loi à la suite de la présentation du MC AHAE nécessiterait un certain niveau de sensibilité, de vigilance, de précision et de soin. Le premier ministre a ajouté que, chaque fois que l'on envisage d'élaborer une loi qui donne des pouvoirs aux services de sécurité, il faut trouver un équilibre délicat entre ces pouvoirs et les mesures de renforcement des libertés démocratiques.

[17] Le projet de loi C-70 a été adopté avec un large soutien, tant des parlementaires que des communautés. Les changements apportés aux lois sur la sécurité nationale ne signifiaient pas que la législation en place était défectueuse. Cela signifiait que les lois devaient continuer à évoluer et à s'améliorer. Si bon que soit le projet de loi C-70 à l'heure actuelle, dans un monde en constante évolution, il devra peut-être être modifié à l'avenir. L'important, selon le premier ministre, est que ces enjeux continuent d'être traités de manière délicate et responsable.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

1.7 Informer les parlementaires sur l'ingérence étrangère

[18] Le premier ministre estime qu'il faut donner aux parlementaires autant d'informations et de connaissances que possible sur l'IE. Si les agences de sécurité estiment qu'il y a un problème concernant un député qui est considéré en vue d'un certain rôle, il veut savoir ce qu'il peut dire à l'intéressé sur les raisons pour lesquelles il n'obtient pas ce rôle et si des mesures peuvent être prises pour remédier à la situation. Il peut également demander à des fonctionnaires de s'entretenir avec le député, dans le cadre d'une mesure de réduction de la menace ou autrement. Le PM s'est senti assuré par ses discussions avec le SCRS et la CSNR qu'ils tenaient les parlementaires au courant des menaces et des dangers liés à l'IE.

[19] Le premier ministre a souligné que le CPSNR a toujours été un outil important pour effectuer une surveillance transparente par les parlementaires. Il s'est dit préoccupé par la manière dont la question des breffages à l'intention des parlementaires est relatée dans le rapport du CPSNR. Bien que lui-même et son cabinet aient toujours été déterminés à améliorer les connaissances des parlementaires dans ce domaine, il a fait remarquer que, si le SCRS voulait informer les parlementaires, il n'avait pas besoin de son approbation. Le SCRS a un accès direct à son propre ministre [le ministre de la Sécurité publique]. De plus, en ce qui concerne les deux notes du BCP mentionnées dans le rapport du CPSNR, il n'a jamais été sollicité pour autoriser les breffages. Si quelque chose nécessite son attention immédiate, le greffier le porte généralement à son attention au cours de leurs rencontres régulières, où il insiste particulièrement sur les questions qui requièrent son approbation. Étant donné les milliers de notes qui arrivent régulièrement dans son cabinet, cette fonction de suivi est un moyen précieux de s'assurer qu'une initiative urgente est traitée en priorité. Dans le cas des breffages destinés aux parlementaires, son approbation n'a jamais été requise; le pouvoir législatif est distinct du pouvoir exécutif, et le SCRS peut travailler directement avec le sergent d'armes. En fait, les députés ont déjà reçu des breffages sur la sécurité offerts par le personnel de la Chambre des communes. Il n'y a certainement jamais eu de résistance

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

de la part du PM ou de son cabinet à l'idée d'informer les parlementaires sur l'ingérence étrangère.

[20] Le premier ministre sait que des breffages à l'intention des parlementaires ont eu lieu en juin 2024, mais il n'a pas participé au processus de leur mise en œuvre.

1.8 Menaces potentielles pour les parlementaires et déclarations de PNG à l'endroit de diplomates

[21] Le premier ministre a expliqué que, si le Canada envisage de déclarer un diplomate étranger persona non grata (« PNG »), il participera très probablement au processus, non pas que son autorité soit requise (cela relève du ministre des Affaires étrangères), mais parce que cela se produit très rarement et revêt une grande importance. Il a parlé en particulier d'un diplomate de la République populaire de Chine (« RPC »), Zhao Wei, qui a été déclaré PNG en 2023, en partie en raison de son implication dans une affaire concernant le député Michael Chong. Le premier ministre a d'abord entendu parler des menaces potentielles de la RPC à l'encontre de M. Chong par l'intermédiaire des médias. Il a compris, grâce à des discussions avec de hauts fonctionnaires, qu'il n'y avait pas d'indications ou de menaces de violence dans le cas de M. Chong. Cependant, il était inacceptable qu'une personne, en particulier un député élu, soit même considérée comme une cible légitime.

[22] Le premier ministre a déclaré que, lors d'une rencontre qui a eu lieu le 2 mai 2023 entre le premier ministre, David Vigneault, Jody Thomas et M. Chong, il avait fait comprendre à M. Chong à quel point le gouvernement prenait cette affaire au sérieux et qu'il souhaitait que des fonctionnaires informent M. Chong directement autant que possible. Le premier ministre a déclaré qu'il comprenait que le SCRS avait contacté M. Chong au cours des semaines ou des mois suivants. Le ministre de la Sécurité publique a également publié une directive ministérielle établissant les mesures à prendre en cas de réception de renseignement indiquant l'existence d'une menace à l'encontre d'un parlementaire.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

- [23] Le premier ministre a été interrogé sur la manière dont Zhao Wei a été déclaré PNG. Il a expliqué qu'il s'agit d'une mesure grave qui est rarement utilisée. Il comprend maintenant que la légitimité du comportement de M. Zhao au Canada avait déjà suscité des inquiétudes auparavant. Une fois que ce comportement a été connu, le Canada a dû réagir. S'il ne l'avait pas fait, cela aurait été perçu comme une approbation tacite ou une tolérance des activités du diplomate. Après que le Canada a déclaré M. Zhao PNG, la Chine a riposté en déclarant un diplomate canadien en Chine PNG.
- [24] Le premier ministre a expliqué que la directive ministérielle concernant les menaces à l'encontre des parlementaires était une réponse directe aux préoccupations soulevées par M. Chong lors de sa rencontre avec le premier ministre et des fonctionnaires. Le premier ministre a ajouté que ce n'était peut-être pas la bonne politique, parce qu'elle oblige à élever des informations qui pourraient être peu fiables ou de faible niveau à un niveau plus élevé dans le système qu'elles ne le mériteraient autrement. Il préférerait être confiant que le système transmettra les questions aux niveaux appropriés et répondra aux menaces de manière plus réfléchie. Dans le cas de M. Chong, le SCRS l'avait rencontré avant que les médias ne fassent état de l'intérêt que lui portait la RPC. La directive ministérielle était importante pour montrer que le gouvernement prenait cette affaire au sérieux et que les menaces à l'égard des parlementaires ne seraient pas tolérées. La préoccupation à l'endroit de la directive ministérielle n'est pas tant qu'elle soit nécessairement une mauvaise politique, mais qu'elle ait été mise en œuvre en réponse à des articles de presse et à des événements politiques plutôt qu'à la suite d'un processus d'élaboration de politiques plus réfléchi et délibéré.

1.9 Renseignement sur l'IE concernant les partis de l'opposition

- [25] Le premier ministre a été invité à consulter le document CAN047007 [mémoire sur les « breffages classifiés ad hoc » détaillant les activités d'IE dirigées contre des partis de l'opposition]. Le premier ministre a décrit les difficultés du traitement du renseignement sur l'IE concernant des partis de l'opposition. Il a laissé entendre que le SCRS pourrait ne pas être à l'aise de transmettre ce genre de renseignement à un ministre du

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

gouvernement. Il y a un besoin de s'assurer qu'un gouvernement dirigé par un parti protège les autres partis contre l'IE, sans donner l'impression de le faire par intérêt personnel.

[26] Dans un cas, la CSNR a fourni au PM des informations sur d'importantes activités d'IE impliquant des partis de l'opposition. Il a alors dit à sa CSNR, au SCRS et à d'autres personnes qu'ils avaient besoin d'un plan de réponse. Il a déclaré que ces nouvelles informations étaient explosives. Cependant, il n'était pas bon pour la démocratie qu'il utilise son rôle de premier ministre, tout en étant également chef du Parti libéral, pour se prévaloir d'informations qu'il avait obtenues à propos d'IE potentielle impliquant des partis de l'opposition si cela pouvait être perçu comme étant utilisé pour les mettre dans l'embarras. Le premier ministre s'est montré ouvert aux conseils de la Commission sur la meilleure façon de gérer ce genre de situation.

[27] Le premier ministre a déclaré que l'IE devait être gérée de manière à ne pas ternir tous les bons députés et les personnes qui se présentent aux élections, y compris lorsqu'il s'agit d'un parti qui n'est pas au pouvoir. Il devrait y avoir un mécanisme permettant aux agences de sécurité d'informer les partis des comportements malveillants. Le Bureau du Conseil privé (« BCP ») travaille avec le Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS ») à la mise au point de breffages de niveau Très secret à l'intention des chefs de parti. Pour bénéficier de ces breffages, les chefs de parti doivent avoir l'habilitation de sécurité requise. Le premier ministre a ajouté que les chefs de parti doivent être tenus responsables de la résilience de leurs systèmes face aux acteurs menaçants.

1.10 Courses à l'investiture

1.10.1 Le processus d'investiture

[28] En réponse à une question sur la manière dont les chefs de parti peuvent prendre des mesures sur la base des informations classifiées qu'ils reçoivent, le premier ministre a déclaré qu'ils ont toute la latitude pour décider qui peut se présenter aux élections. Ils

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

approuvent chaque candidature et peuvent également nommer des candidats sans qu'il y ait de course à l'investiture. Le premier ministre a fait remarquer que cela correspond à la différence, reconnue par les tribunaux canadiens, entre le droit de représenter un parti en particulier et le droit de se présenter pour être élu au Parlement. En raison de cette différence, il est facile pour un chef de parti qui prend connaissance d'un problème concernant un candidat au début du processus d'investiture de lui interdire de se présenter sans fournir de justification publique. C'est pourquoi le chef de parti doit être informé le plus tôt possible de toute préoccupation ou soupçon d'IE à l'égard d'un candidat.

[29] Les avocats de la Commission ont porté à l'attention du premier ministre un document qui traite des vulnérabilités potentielles du processus d'investiture, notamment les critères d'adhésion aux partis, et de la manière dont ces vulnérabilités pourraient être exploitées par des acteurs menaçants étrangers. Le premier ministre a indiqué que chaque parti politique a ses propres règles relatives aux critères d'adhésion et a parlé de certaines règles d'adhésion au Parti libéral du Canada (« PLC »).

[30] Le premier ministre a également soulevé certains problèmes liés au financement des élections, qui n'ont pas nécessairement un lien avec l'ingérence étrangère, et a affirmé qu'il serait utile de déterminer s'il convient de renforcer les mesures de protection contre les tactiques de financement, telles que les dons effectués par une entreprise par l'intermédiaire de ses employés, ou par un parent par l'intermédiaire de ses enfants.

[31] Le premier ministre a fait remarquer que le PLC dialogue avec les communautés pour rejoindre des membres potentiels. Cela fait partie du processus politique. Il est possible qu'un État étranger tente d'influencer ce processus, mais toute contre-mesure pourrait avoir une incidence sur l'ouverture et la liberté de la démocratie canadienne.

1.10.2 Imposition de règles supplémentaires pour les investitures

[32] Le premier ministre a déclaré qu'il était ouvert à des changements visant à rendre les élections plus sûres et à permettre aux Canadiennes et Canadiens de s'impliquer

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

d'avantage dans les processus politiques. Il estime qu'il y a une contrepartie à l'ajout de règles applicables aux processus démocratiques, car il devient plus difficile pour certaines personnes, en particulier celles faisant partie de groupes marginalisés, de s'impliquer dans la vie politique. Les avantages potentiels de la réglementation des processus démocratiques doivent être mis en équilibre avec les répercussions de la perte de pouvoir des citoyens et de la réduction de la représentativité de la démocratie. Le premier ministre a également fait remarquer qu'il est essentiel que toute législation dans ce domaine évite le ciblage des citoyens canadiens racisés et l'utilisation par certains groupes d'une fraude électorale potentielle comme prétexte pour plaider en faveur d'un renforcement de la réglementation dans ce domaine.

[33] Selon le premier ministre, il faudrait examiner toute nouvelle réglementation concernant les processus d'investiture dans la même optique et en tenant compte du contexte pertinent. Pour le PLC, les courses à l'investiture impliquent généralement quelques centaines de membres contre quelques centaines de membres. Cela dit, certaines courses à l'investiture peuvent impliquer jusqu'à 6 000 ou 7 000 membres. Ceux-ci peuvent employer des tactiques agressives, qui n'ont pas de dimension d'ingérence étrangère, pour obtenir un soutien politique local.

[34] Selon le premier ministre, une réglementation supplémentaire pour les courses à l'investiture devrait tenir compte à la fois des effets positifs escomptés sur les quelques courses à l'investiture susceptibles d'être des cibles d'ingérence étrangère, et des effets négatifs, c'est-à-dire des obstacles supplémentaires à la participation aux courses à l'investiture pour tous les partis et toutes les circonscriptions. Une réglementation supplémentaire devrait veiller à laisser place à tous les points de vue politiques.

[35] Le premier ministre a fait remarquer qu'il y avait une différence entre la réglementation de la reddition de comptes des partis sur le plan financier et leurs processus internes. Le gouvernement fédéral a réglementé les contributions financières afin d'assurer le bon fonctionnement des partis politiques, qui constituent des pierres d'assise de la démocratie, et de garantir un certain niveau de responsabilité publique en ce qui

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

concerne les déductions fiscales pour les dons aux partis politiques. La réglementation dans ce domaine est importante pour promouvoir l'équité.

- [36] Le premier ministre a dit comprendre la résistance à une loi qui réglementerait le fonctionnement interne d'un parti politique. Il serait problématique qu'un parti qui forme un gouvernement majoritaire adopte des règles qui reflètent ses propres valeurs, mais qui sont en conflit avec celles des autres partis. Des problèmes semblables se poseraient si le parti au pouvoir adoptait des règles concernant, par exemple, les critères de révocation du chef du parti ou les critères d'expulsion d'un député d'un parti. Une telle règle entrerait en conflit avec la décision du PLC de faire de son congrès des membres la plus haute forme d'autorité du parti.
- [37] Le premier ministre a estimé que, même si le danger est beaucoup moins grave, un renforcement de la réglementation relativement aux processus internes de tous les partis politiques imposé par le parti au pouvoir ressemble, au moins sur le plan conceptuel, aux tactiques utilisées par les régimes autocratiques qui s'en prennent aux opposants politiques.
- [38] Le premier ministre a réaffirmé qu'il n'était pas opposé à un renforcement de la protection des institutions démocratiques contre l'ingérence étrangère. Pour protéger les institutions démocratiques canadiennes et limiter au minimum les contraintes imposées à la participation politique, les agences de sécurité devraient avoir la capacité d'aviser directement les partis de tout comportement inquiétant ou de toute information préoccupante.
- [39] Le premier ministre a déclaré qu'une participation plus large pouvait également constituer une défense contre la menace d'ingérence étrangère. Il serait beaucoup plus difficile pour un pays étranger de s'ingérer dans une course à l'investiture si 50 000 des 100 000 habitants de la circonscription y participaient. Il pense que cela est peut-être mal compris par les agences de sécurité et par les personnes qui prônent une réglementation accrue des courses à l'investiture.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

[40] Le premier ministre a remarqué que faire en sorte que les processus d'investiture soient plus ouverts, robustes et transparents ne signifie pas nécessairement qu'il faut limiter la participation. Il a estimé que, lorsque l'on envisage des mesures pour contrer l'ingérence étrangère, les pires maux à éviter sont l'érosion de la confiance du public dans les institutions démocratiques et la conviction croissante que les partis politiques sont compromis et que les élections sont décidées par des États étrangers.

1.10.3 Partage d'informations sur les députés

[41] Le premier ministre a expliqué qu'en tant que chef de parti et de gouvernement, il est utile de recevoir des informations le plus tôt possible, parce qu'il ne veut pas qu'un membre du caucus ne puisse être affecté à certaines fonctions pour des préoccupations en matière de sécurité. Les fonctionnaires appropriés du milieu la sécurité devraient être en mesure de communiquer toute préoccupation à tous les chefs de parti.

[42] Le premier ministre s'est dit préoccupé par le fait que les agences de renseignement n'ont peut-être pas toujours informé les chefs de parti des problèmes existant au sein de leur parti ou dans leurs processus d'investiture. Pour illustrer ce point, il a cité l'exemple 2 du rapport institutionnel non classifié de l'étape 2 du SCRS¹, dont il n'a appris l'existence que récemment. En s'appuyant sur cet exemple, le premier ministre s'est demandé si le SCRS aurait toujours informé les chefs des partis politiques dans des situations semblables.

[43] À une question concernant les mesures qu'il peut prendre en tant que premier ministre en fonction des informations qu'il reçoit au sujet d'un député, le premier ministre a répondu que la classification des informations est un problème inhérent. Il a également fait remarquer qu'un chef de parti ne peut pas renvoyer un député lorsque des agences

¹ L'exemple 2 est décrit comme suit dans le rapport institutionnel non classifié : Le rapport indique qu'un gouvernement étranger a entrepris plusieurs activités, notamment d'ingérence, pour réduire les chances d'un candidat libéral particulier d'être élu au niveau fédéral. On soupçonne le gouvernement étranger d'avoir cherché à contrecarrer la candidature du candidat en raison de son soutien à des enjeux perçus comme contraires aux intérêts du gouvernement étranger.

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

de sécurité font part de leurs inquiétudes; son outil le plus draconien est d'expulser le député du caucus. Le parti peut également manquer de temps pour retirer un candidat du scrutin s'il est informé de ces préoccupations peu avant l'élection.

- [44] Le premier ministre s'est demandé si, éventuellement, les habilitations de sécurité ne pourraient pas être mises à la disposition des partis politiques, afin que ceux-ci les intègrent dans le processus d'examen des candidats avant leur investiture. Certains partis pourraient ne pas vouloir s'engager dans cette voie. Le premier ministre a estimé que les partis traditionnels pourraient accepter une certaine forme d'habilitation de sécurité pour leurs candidats, si le gouvernement la leur proposait. Toutefois, les valeurs d'ouverture et de participation devraient également être prises en compte. Par exemple, les informations utilisées pour l'examen d'un candidat devraient être suffisamment solides pour qu'une seule source non corroborée ne détruise pas la réputation d'un candidat à l'investiture. Dans le cas contraire, une telle procédure pourrait dissuader des personnes qualifiées de se porter candidates, ce qui, comme le reconnaît le premier ministre, constitue un défi croissant à une époque où l'environnement politique et médiatique est de plus en plus polarisé. Le premier ministre est très ouvert aux conseils de la Commission sur cette question complexe.